



Contrat litigieux et refus de payer les heures supplémentaires

Par Tom69

Bonjour a tous,

Je suis actuellement en conflit avec mon employeur car il refuse de me payer une quarantaine d'heures supplémentaire sous prétexte que j'aurais un contrat de type "Forfait" dont il ne m'avais bien évidemment pas informé au départ. Il s'agit d'un contrat en CDD de 39h mais mon employeur me force à travailler au minimum de 6h le matin, à 17h le soir, voir des fois jusqu'a 19h. Ce qui ne me dérangeait pas vu que je pensais être rémunéré pour les heures supplémentaire. Lui me dit qu'il ne me doit rien car tout ce qui dépasse du forfait n'est pas compté.

Or dans mon contrat, il n'est ni stipulé forfait ou autre chose qui pourrait s'en rapprocher. Il est simplement indiqué que je serais rémunéré "tant" pour "tant" d'heures par mois. Et il est précisé dans la durée de travail que les horaires sont de 39h par semaine, mais que ces précisions n'ont qu'une valeur indicative, car les horaires de travail et aménagement pourront être modifiés en fonction des impératifs de production. Ce qui reste très flou...

Je précise qu'il s'agit du secteur agricole.

La situation est un peu tendue donc j'aimerais pouvoir y voir plus clair si certains d'entre vous peuvent m'aider.

En vous remerciant par avance.

Cordialement,

Tom

Par janus2

Bonjour,

Qui dit forfait, dit convention individuelle de forfait. Cette convention, signée par le salarié, est obligatoire !

Par Tom69

Bonjour. Merci pour votre réponse.

S'agit-il d'un document annexe que j'aurais dû signer ? Car il n'y a en l'occurrence rien de précisé a ce sujet dans mon contrat.